Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212201727-20251217-074_2025-DE

Département des COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN
Mairie de PLANCOET
Tél. : 02.96.84.39.70
Email : mairie-plancoet@wanadoo.fr

Délibération n°074-2025

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage :
11 décembre 2025
Nombre de conseillers :
En exercice : **23** - Présents : **18** - Votants : **18**

Séance du mercredi 17 décembre 2025

Présents : Mesdames et Messieurs BARRAUX Patrick, FANOUILLÈRE Pascal, LABBÉ Céline, LOHIER Jean-Guy, FAREY Évelyne, HEUX Claudine, BOUAN François, SAMSON Noël, COTTEBRUNE Yves, FOREST Éric, SAMSON Valérie, NEVOT Gilles, REBILLARD Dominique, LEBIS Nathalie, DELAMARRE Patricia, LONCLE Marie-Pierre, CHANTEREAU Vanessa, CHEVALIER Thomas.

Excusés : Mesdames et Messieurs RUBÉ Alain, BEAUDUCEL Fabrice, SAIGET Christophe, DUROT Françoise SEGUIN Anne-Cécile

Secrétaire de séance : Madame Valérie SAMSON

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°3 – BUDGET COMMUNE

Alors qu'approche la fin de l'exercice comptable 2025, plusieurs crédits de fonctionnement difficilement prévisibles au moment de l'élaboration du BP, sont à présent connus de manière plus précise et nécessitent d'être réajustés dans le document budgétaire.

Inscriptions liées aux autres charges de gestion courante

Une erreur d'interprétation de la nomenclature budgétaire a conduit à sous-estimer les crédits inscrits pour des dépenses de logiciel au chapitre des autres charges de gestion courante. Par ailleurs à ce même chapitre, la participation de la commune au fonctionnement de l'établissement d'enseignement privé sous contrat a été légèrement sous-évaluée.

L'ajustement de ces crédits représente 10 000 € en tout, qu'il convient d'équilibrer en réduisant les inscriptions en dépenses de personnel dont on sait, à présent que le dernier train de paye de l'année a été effectué, qu'elles ont été légèrement surévaluées dans une démarche prudentielle lors de l'élaboration du BP en début d'année 2025.

RÉCAPITULATIF DES MODIFICATIONS SUR LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 012 – CHARGES DE PERSONNEL	DEPENSES
6413 – Rémunérations personnel non titulaire	- 10 000 €
	- 10 000 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212201727-20251217-074_2025-DE

CHAPITRE 065 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	DEPENSES
6558 – Autres contributions obligatoires	+ 5 000 €
65811 – Droit d'utilisation – Informatique en nuage	+ 5 000 €
	+ 10 000 €

En matière d'investissement, la fin de l'année permet également de procéder un ajustement de nature technique, sans aucune dépense ou recette réelle supplémentaire.

Inscriptions liées à un emprunt aidé contracté auprès de la CAF pour le financement des locaux de l'ALSH

En 2015, afin de financer ces travaux, la CAF a contribué de deux manières distinctes : une subvention d'investissement ainsi qu'un prêt à taux zéro. Ces deux sommes doivent être inscrites à des imputations comptables différentes. Lors de l'encaissement de ces différentes recettes, une mauvaise répartition comptable avait été effectuée par la commune qu'il s'agit de corriger à présent que le remboursement de cet emprunt aidé s'achève en 2026.

Il convient de ce fait de réaffecter comptablement la somme de 7 882.19 € depuis le chapitre des subventions d'investissement perçues vers le chapitre des emprunt perçus.

RÉCAPITULATIF DES MODIFICATIONS SUR LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

13 – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	DEPENSES
1328 – Autres subventions d'investissement	+ 7 882.19 €
	+ 7 882.19 €

RÉCAPITULATIF DES MODIFICATIONS SUR LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	RECETTES
16878 – Autres dettes – Autres organismes et particuliers	+ 7 882.19 €
	+ 7 882.19 €

Enfin, Monsieur Le Maire informe également le conseil municipal que des travaux ont été faits en régie par les agents techniques. Par travaux en régie, il faut entendre les travaux effectués par du personnel rémunéré directement par la commune qui met en œuvre des moyens en matériel et outillage acquis ou loués ainsi que des

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212201727-20251217-074_2025-DE

fournitures. Les travaux en régie concernent tous les travaux réalisés par les services techniques qui viennent accroître le patrimoine de la commune.
Il convient de chiffrer les chantiers réalisés durant l'année 2025 par les services techniques :

CPTE	OBJET	FOURNITURES					PERSONNEL	TOTAL
		60632	6067	6068	613	615232	CHAPITRE 012	
2135-415/601 ICC81	Aménagement appartement 1 Quai Duc d'Aiguillon	3356.83 €		3108.23 €			5594.77 €	**12059.83 €**
2135-415/601 ICC82	Aménagement appartement 2 Quai Duc d'Aiguillon		497.96 €				1234.73 €	**1732.69 €**
2135-415/430 ICC83	Tennis-Travaux de réfection de l'éclairage	19.08 €	8044.09 €		1301.36 €	225.61 €	5318.04 €	**14908.18 €**
212-417/150 ICC84	Remplacement gardes-corps en bois sur les Quais			426.90 €			854.80 €	**1281.70 €**
2135-415/310 ICC85	Remplacement luminaires école publique maternelle	41.71 €		3012.18 €			2224.11 €	**5278.00 €**
231-415/410 ICC86	Aménagement local technique Terrain Synthétique	97.42 €		5834.21 €			978.47 €	**6910.10 €**
	TOTAUX	3515.04 €	8542.05 €	12381.52 €	1301.36 €	225.61 €	16204.92 €	**42170.50 €**

Ces travaux en régie doivent donner lieu aux écritures comptables suivantes :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES		RECETTES	
Article 023 – Virement Section d'Investissement	42 170.50 €	Article 72 – Travaux en régie :	42 170.50 €

INVESTISSEMENT :

DEPENSES		RECETTES	
2135-415/601 (ICC81) Aménagement Appartement 1 Quai Duc d'Aiguillon	12 059.83 €	021 – Virement de la section de fonctionnement : 42 170.50 €	
2135-415/601 (ICC82) Aménagement Appartement 2 Quai Duc d'Aiguillon	1 732.69 €		
2135-415/430 (ICC83) Tennis – Travaux de réfection de l'éclairage	14 908.18 €		
212-417/150 (ICC84) Remplacement gardes-corps en bois sur les Quais	1 281.70 €		
2135-415/310 (ICC85) Remplacement luminaires école publique maternelle	5 278.00 €		
231-415/410 (ICC86) Aménagement local technique Terrain Synthétique	6 910.10 €		
TOTAL	**42 170.50 €**	TOTAL	**42 170.50 €**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212201727-20251217-074_2025-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix présentes et représentées, décide de :

- **APPROUVER** la Décision modificative n°3 du budget 2025 telle que présentée ci-dessus
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de cette décision modificative

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,
Le Maire,
Patrick Barraux

MAIRIE DE PLANCOET
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CÔTES D'ARMOR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.